



## REGARD POLITIQUE SUR LA FILIERE DES COURSES HIPPIQUES

**Anne Catherine LOISIER Sénatrice**

vice-Présidente du groupe cheval

**Madame la Sénatrice, quand votre implication dans la défense du secteur des courses hippiques a-t-elle débuté ?**

Le cheval a toujours fait partie de ma vie, j'ai pratiqué l'équitation très jeune. Mon père élevait des chevaux "Selle Français". Aujourd'hui encore, j'ai 2 chevaux que je monte régulièrement dans le Morvan.

En 2000, élue régionale, présidente de la Commission Agriculture et Aménagement du Territoire, j'ai participé à la mise en place du Conseil régional du Cheval en Bourgogne.

A partir de 2015, lorsque je suis devenue Présidente du Groupe Cheval au Sénat, mon implication a été plus intense. Cette fonction m'a permis de découvrir le monde des courses hippiques que je connaissais peu. Aujourd'hui vice-présidente du groupe, je demeure engagée sur des enjeux tels que la baisse de la TVA, l'avenir du PMU, l'équilibre des jeux, le soutien aux petits hippodromes, les impacts du Brexit sur la filière, le volet sanitaire et bien-être animal.

**Pourquoi cette implication ?**

Lorsque l'occasion s'est présentée de prendre la Présidence du groupe au Sénat, j'ai postulé avec enthousiasme et avec l'envie de participer au développement de cette belle filière, insuffisamment reconnue pour son excellence.

J'ai d'ailleurs produit en 2016 un rapport en ce sens : Filière cheval : favoriser le rebond d'une filière d'excellence.

**-Quel regard portez-vous sur le secteur des courses hippiques ?**

Pendant mes 3 années de présidence du Groupe, j'ai travaillé avec les Présidents des sociétés "mères" du trot (Société d'Encouragement du Cheval Français) et du galop (France Galop), mais aussi avec la Fédération Française d'Equitation (FFE), la Société Hippique Nationale (SHF), la Société Française des Equidés de travail (SFET), la Société Hippique Française (SHF), la Fédération Nationale des courses hippiques (FNCH), l'institut française du Cheval et de l'Equitation (l'IFCE) et le PMU.

J'ai rencontré des professionnels et des amateurs, tous passionnés et mobilisés, malgré un contexte financier (hausse TVA) et réglementaire (tentative de fusion des maisons mères et de privatisation du PMU) parfois décourageant.

Nous avons pu organiser le regroupement de ces structures dans le cadre d'une "gouvernance" (FILIERE CHEVAL) qui, Piétine depuis 1 an.

Cette instance est pourtant stratégique.

Elle a vocation à permettre aux acteurs d'échanger et d'élaborer les axes d'une politique nationale globale en faveur du cheval, toutes disciplines confondues.

A la veille des JO 2024, devant des préoccupations grandissantes en matière sanitaire et pour le bien-être animal, et les resserrements budgétaires qui sont faits, cet outil est à mon sens plus que jamais nécessaire pour l'avenir de la filière et de ses acteurs économiques.

Il est essentiel que "La Gouvernance" rebondisse après les renouvellements d'exécutif en cours et élabore son "Contrat de filière", outil de pilotage, avec l'État.

### **-Quelle analyse faite vous de ce Secteur ?**

La filière a toutes les raisons de croire en son avenir.

Le retour aux valeurs de nature, l'intérêt pour les activités liées à l'animal, le maillage d'emplois ( 180 000) et d'entreprises ( 55 000) sur tout le territoire, l'excellence de l'élevage français, des cavaliers et des infrastructures existantes, la dynamique économique ( 15 milliards de CA), sont autant d'atouts exceptionnels qui peuvent encore être valorisés si les différents acteurs de la filière savent "se parler" et s'organiser pour s'adapter aux enjeux et aux attentes évolutives de la société.

C'est là, je crois, l'enjeu majeur pour faire comprendre à des pouvoirs publics pas toujours très conscients de ces atouts, combien il est important de soutenir ou pour le moins faciliter le développement de cette filière.

Cela passe par de la vigilance en matière d'organisation des jeux pour éviter une concurrence déloyale envers le PMU, qui, il faut le redire, n'est pas un opérateur comme les autres, mais bien celui qui finance toute la filière et détient une mission d'intérêt général qui lui a été confiée par la Loi de 2010.

L'Etat, grand bénéficiaire du PMU qui lui reverse près de 900 millions par an au titre de la redevance des jeux, ne doit pas oublier que le statut de GIE du PMU est son fondement même.

En effet, l'outil est d'abord au service des acteurs des courses, auxquels il appartient. Il est important de se le rappeler face aux velléités de certains qui voudraient le transformer en Société anonyme, lui retirant tout son sens au risque d'en faire un objet de spéculation, alors qu'il assure la survie et le quotidien de milliers d'entreprises et de professionnels.

Les Sociétés de courses comme le PMU doivent évoluer et s'adapter au contexte et à la concurrence des jeux sportifs, mais elles ne doivent pas se perdre dans des restructurations qui ne leur permettraient pas de servir d'abord et en priorité les intérêts des milliers de professionnels qui vivent pour et par elles.

Que vivent les courses hippiques



Contact : Martine Della Rocca Fasquelle tel 06 70 56 64 53 Email : [chevalpassiondefemme@orange.fr](mailto:chevalpassiondefemme@orange.fr)

[www.femmechevalpassion.com](http://www.femmechevalpassion.com)

Le site au 900075 pages lues et 366 075 Visites : année en court